MAIRIE DE CEZAC

Département de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BLAYE
C.P. 33620

CANTON le NORD GIRONDE

Téléphone : 05.57.68.64.09

ARRÊTÉ DE VOIRIE 2026-40
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
« rue des Rouges Gorges - V.C n° 135 »

Reçu en Mairie le : 21 octobre 2026

Localisation des travaux : « rue des Rouges Gorges »

Pétitionnaire : BOUCHER TP

Adresse : 15 Chemin du Granger 33240 ST ANDRE DE CUBZAC

Le Maire de CEZAC,

VU, les art. L 2212-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code de la Route,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvé par arrêté du 24 novembre 1967,

CONSIDERANT, qu'en raison de travaux « rue des Rouges Gorges » pour le compte de la Mairie de CEZAC sur la voie communale n° 135 il convient de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur le parcours des travaux.

- ARRETE –

ARTICLE 1er : Á compter du 26 octobre 2026 et pendant la durée des travaux la circulation sur la :
- La Voie Communale n° 135 « rue des Rouges Gorges » sera barrée sauf riverains et véhicules de secours.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement.
La déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.
Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

La signalisation de restriction, de protection du chantier sera à la charge et sous la responsabilité de l'Entreprise BOUCHER TP.

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera publié et affiché en mairie.

Ampliation sera adressée à : - la Gendarmerie de St Savin,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise BOUCHER TP
- Le Chef du Centre de Secours de St Savin

Fait à Cézac, le 26 octobre 2026

PO Le Maire, l'adjoint à la Voirie par délégation

Nicole PORTE

Didier BENOIST

MAIRIE de CEZAC (Gironde)